

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Assemblée publique de consultation, tenue le 8 juin 2026, à 18 h 30, à la salle du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à l'avis public du 1^{er} juin 2026, relativement au projet de règlement suivant :

- Règlement numéro 467-2026 intitulé « Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux »

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est présidée par le maire Hugo-Pierre Bellemare. Le maire souhaite la bienvenue aux participants et explique le déroulement de l'assemblée.

2026.06.001 Sur la proposition de madame Geneviève Magier, il est résolu que l'assemblée publique de consultation est ouverte.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le maire explique le projet de règlement. Ce dernier ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUESTIONS DU PUBLIC

À la suite des explications données sur le projet, le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

Une question est posée concernant la vérification lors de l'engagement d'un entrepreneur.

2026-06-002 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire remercie les participants pour leur présence.

Sur la proposition monsieur Guy Dubé, il est résolu que l'assemblée soit levée à 18 h 33.

/Francis Baril/

Directeur général et greffier-trésorier